https://www.saintsebastien.fr/la-ville/grands-projets/extension-du-centre-aquatique-so-pool/

Extension du centre aquatique So.Pool

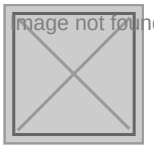
29 octobre 2024

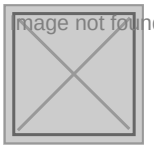
Les villes de Basse-Goulaine et de Saint Sébastien-sur-Loire ont créé en 2008 un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) dans le but de construire et d'exploiter un centre aquatique.

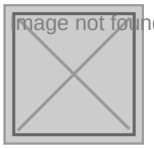
Après les procédures d'usage : étude d'un programme, consultation d'un maître d'œuvre (OCTANT), lancement des marchés publics de travaux auprès des entreprises, le centre aquatique SO POOL a ouvert ses portes en août 2013. Son exploitation a été confiée au groupe RÉCRÉA.

Après plus de 10 ans de fonctionnement, sans problème majeur, et considérant la fréquentation grandissante de cet équipement destiné à tous les publics (aux scolaires et aux clubs), il a été décidé de procéder à son extension.

Afin de répondre aux nouveaux besoins, en enrichissant l'offre de services aquatiques, un nouveau bassin extérieur en inox, de 25 m avec 6 couloirs et couverture thermique, lové dans des plages gradinées, sera créé à l'arrière du bâtiment, n'empiétant pas sur les plages actuelles.







Des gradins fixes sur deux rangs seront positionnés autour du bassin, réhaussés par des talus qui protègeront les baigneurs et les compétiteurs des vents dominants, avec possibilité d'y adjoindre des gradins amovibles permettant d'accueillir 250 spectateurs, avec accès PMR.

Un sas, à l'architecture de verre et d'acier, offrira une transition douce entre la halle des bassins existante et le futur bassin nordique, permettant ainsi de n'impacter que très ponctuellement le fonctionnement du centre pendant la phase de construction.

Cette nouvelle offre sera complétée par un espace bien-être, dans une extension de 170 m² en prolongement de la structure existante, comprenant entre autres : 2 saunas de 12 m² – 1 hammam de 23 m² – 1 jacuzzi et 1 solarium extérieur.

Cet ensemble s’intégrera parfaitement dans l’architecture actuelle.

L’énergie calorifique sera fournie par la chaudière biomasse existante, complétée par la chaudière gaz.

La filtration des bassins sera positionnée au sous-sol de l’espace bien-être.

La préoccupation des élus était l’impact environnemental. Il a été démontré les points suivants par l’architecte AP.MA basé à Rouen :

- un bassin extérieur est moins consommateur en énergie (gaz/électricité…) qu’un bassin intérieur, considérant qu’aucun volume n’est à chauffer
- la couverture thermique engendrera une économie de 40%
- les vents de plus de 15 km/h ont plus d’impact que les basses températures en hiver

De fait, avec l’exploitant, nous limiterons l’usage de ce bassin suivant les conditions climatiques.

- Le coût de cette opération a été estimé à 4 M€
- A déduire l’obtention d’une subvention de Nantes Métropole dans le cadre du « fonds piscine »
- Début des travaux : 1er semestre 2026
- Fin des travaux : 1er semestre 2027